

Direction de la recherche

DIPLOME NATIONAL D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

(Arrêté du 23 novembre 1988 modifié)

VALIDATION DU GARANT, DU DOSSIER ET PROPOSITION DES RAPPORTEURS

Nom – Prenom : Spécialité du diplôme HDR : Ecole doctorale :
Nom du garant :
Arguments validant le dossier pour transmission au CSR HDR :
Nom et qualité des rapporteurs : 4 à 6 propositions Joindre les CV (1à 2 pages)
Indiquer qualité, nom, prénom, adresse professionnelle, n° de téléphone, adresse mail, section CNU et Ecole doctorale
1.
2.
3.
4.
5.
6.
A Paris, le Signature du président du Comité d'habilitation :